



Le club de golf Lorette Inc.,
12986 Mgr-Cooke,
Québec, G2A 3B6
418-842-8441 www.golflorette.ca

TARIFICATION 2020

| Catégories (no. - identification) | Coûts | Coûts avec 15 % taxes | Mensualité 12 versements (nov. à oct.) |
|--|----------|--------------------------|--|
| #1 Pleins privilèges actionnaire | 2 725 \$ | 3 133 \$ | 261.08 \$ |
| #2 Privilèges restreints actionnaire PM - 7 jours (à partir de 12h.) | 2 235 \$ | 2 570 \$ | 214.17 \$ |
| #3 Privilèges restreints actionnaire - semaine (lundi au jeudi et vendredi jusqu'à 12h) | 2 235 \$ | 2 570 \$ | 214.17 \$ |
| #4 Privilèges restreints actionnaire - 5 jours (dimanche 12h au jeudi) | 2 235 \$ | 2 570 \$ | 214.17 \$ |
| #5 Privilèges restreints - 5 jours PM (dimanche au jeudi à partir de 12h) | 1 700 \$ | 1 955 \$ | 162.92 \$ |
| #6 Privilèges restreints - 2 jours PM (samedi et dimanches à partir de 12h) | 1 045 \$ | 1 202 \$ | 100.17 \$ |
| #7 Intermédiaire 19-30 ans | 1 145 \$ | 1 317 \$ | 109,75 \$ |
| #8 Intermédiaires 31 ans | 1 265 \$ | 1 454 \$ | 121.20 \$ |
| #9 Intermédiaires 32 ans | 1 365 \$ | 1 569 \$ | 130.75 \$ |
| #10 Intermédiaires 33 ans | 1 465 \$ | 1 684 \$ | 140.33 \$ |
| #11 Intermédiaires 34 ans | 1 570 \$ | 1 805 \$ | 150.42 \$ |
| #12 Intermédiaires 35 ans | 1 670 \$ | 1 920 \$ | 160.00 \$ |
| #13 Intermédiaires 36 ans | 1 780 \$ | 2 047 \$ | 170.58 \$ |
| #14 Intermédiaires 37 ans | 1 880 \$ | 2 162 \$ | 180.17 \$ |
| #15 Intermédiaires 38 ans | 1 990 \$ | 2 288 \$ | 190,67 \$ |
| #16 Intermédiaires 39 ans | 2 090 \$ | 2 403 \$ | 200.25 \$ |
| #17 Membres 30 parties (7 jours à partir de 13h) | 1 350 \$ | 1 552 \$ | 129.33 \$ |
| #18 Étudiant (PM) | 655 \$ | 753 \$ | 62.75 \$ |
| #19 Étudiant (PNM) | 855 \$ | 983 \$ | 81.92 \$ |
| #20 Juniors (PM) | 430 \$ | 494 \$ | 41.17 \$ |
| #21 Juniors (PNM) | 655 \$ | 753 \$ | 62.75 \$ |
| #22 Membre social (actionnaire) | 415 \$ | 477 \$ | n/a |

Programme familial : Si les deux parents sont membres actionnaires, aucun coût pour leurs enfants d'âge junior. Si un seul parent est membre actionnaire, 15% d'escompte pour le premier enfant, 25% pour le 2^{ème} enfant et gratuité pour les enfants additionnels.

AUTRES FRAIS

Obligatoires:

- † **Entreposage de bâtons et club pro:** 195\$ plus taxes, facturés en début de saison.
- † **Restauration :** Au choix du membre, un montant fixe de \$125 + taxes (somme portée au compte du membre) sans aucune obligation de restauration ou dépenses obligatoires de 350\$ + taxes et service. **Ne s'applique pas aux membres 30 parties, étudiants, juniors et sociaux.**

Optionnels :

- † **Entreposage de voitures électriques :** 180\$ plus taxes selon les disponibilités en début de saison. Le cas échéant, la somme sera portée au compte du membre.
- † **Entretien de chaussures :** 85\$ plus taxes. Le choix s'effectue en début de saison et la somme est dès lors portée au compte du membre. † **Champ de pratique :** Les différents forfaits offerts sont payables en début de saison.



Le club de golf Lorette Inc.,
12986 Mgr Cooke, Québec,
G2A 3B6 418-842-8441
www.golflorette.ca

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2020

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: # _____ Rue: _____ App: _____

Ville: _____ Code postal: _____ # Membre : _____

Tél. résidence: _____ Tél. travail: _____ Cellulaire: _____

Courriel : _____ État de compte par Internet (cochez votre choix) : Oui ___ Non ___

Occupation: _____ Employeur: _____

Date de naissance: _____ Étudiant (Cochez) ___ Parent membre (Cochez): Non ___ Oui 1 ___ ou 2 ___

Catégorie de membre : _____ Coût incluant taxes : _____ \$

Autorisation d'inscrire votre adresse courriel dans le bottin du club (cochez votre choix) : Oui ___ Non ___

Le membre actionnaire qui vous recommande: _____

- J'ai pris connaissance des règlements au verso dont la clause stipule qu'un membre qui désire changer de catégorie ou démissionner doit le faire au plus tard le 31 janvier de l'année suivante à défaut de quoi le membre est tenu de payer la cotisation annuelle pour ladite année suivante selon la catégorie à laquelle il appartenait.
- L'acceptation de nouveaux membres est conditionnelle au formulaire dûment complété, signé et accompagné d'un chèque de \$100 au nom du Club de Golf Lorette Inc, applicable sur vos frais d'adhésion, le tout sujet à l'approbation du conseil d'administration. Le montant de \$100 est remboursable si nous ne pouvons accepter votre candidature. Il n'est toutefois pas remboursable si la demande est acceptée.
- Droit d'entrée : Aucun
- Coût de l'action : À négocier avec le titulaire. Le club fournit une liste d'actionnaires désirant se départir de leur action.
- Frais de transfert sur action : Aucun

Date

Signature

(Voir modalités, règlements et politiques au verso)

Modalités

Privilèges de jeu

1. Les membres pleins privilèges n'ont aucune restriction de jeu. .
2. Les membres privilèges restreints ont des privilèges de jeu du lundi au vendredi midi ou du dimanche midi au jeudi selon le cas.
3. Les membres étudiants et les membres juniors ont des privilèges de jeu après les membres pleins privilèges et privilèges restreints.
4. Les invités d'un membre actionnaire bénéficient d'une réduction sur le tarif régulier du droit de jeu d'un 18 trous.
5. Le préposé aux départs prépare la grille selon un ordre de priorité. Pour bénéficier de cet ordre de priorité, il faut présenter la demande 3 jours à l'avance.

Généralités

Les comptes transmis aux membres sont payables au plus tard le 10^{ième} jour du mois suivant réception du compte. Au-delà de ce délai, l'administration se réserve le droit de charger des intérêts de 1.5% par mois et, dans le cas de non-paiement, de restreindre l'utilisation du droit de jeu et du crédit de restauration jusqu'au paiement complet.

C'est l'âge au 1^{er} août qui permet de définir la catégorie.

Le service de vestiaire est inclus dans la cotisation annuelle, sauf pour la catégorie de membre social.

Restauration :

Les dépenses doivent être portées au compte afin de confirmer la totalité des dépenses. À moins d'avoir choisi de payer le montant fixe, les membres pleins privilèges, privilèges restreints (actionnaires et non-actionnaires), ainsi que les membres intermédiaires, doivent payer à la fin de la saison, la différence entre la totalité de la dépense obligatoire prévue et la somme effectivement dépensée. Pour ce faire, une facture (taxes et service inclus) sera émise précisant le solde dû au Club de golf Lorette Inc.

La signature du formulaire ou son envoi par courriel ou par la poste confirme que le titulaire a lu et accepté les différentes modalités.

Services obligatoires:

- Un service d'entreposage des bâtons moyennant un coût déterminé par le conseil d'administration est payable en début de saison.

Services optionnels:

- Entretien des souliers à un coût déterminé par le conseil d'administration.
- L'accès au champ de pratique moyennant un coût déterminé par le conseil d'administration.

Règlements et politiques

Le membre reconnaît avoir pris connaissance des présents règlements.

- 1 - Un membre qui désire changer de catégorie ou démissionner doit le faire au plus tard le 31 janvier de l'année suivante à défaut de quoi le membre est tenu de payer la cotisation annuelle pour ladite suivante selon la catégorie à laquelle il appartenait.
- 2- Seul les membres en règle peuvent bénéficier du parcours de golf.
- 3- Le membre s'engage à respecter les règlements, politiques et consignes de sécurité en vigueur.
- 4- En cas de défaut du membre de se conformer aux règlements et politiques du club, les privilèges accordés seront résiliés et ce, sans aucun remboursement.
- 5- Le membre reconnaît que le parcours et l'utilisation de toutes les installations du Club de Golf Lorette inc. comportent des dangers inhérents. Il accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporels ou matériel résultant desdits risques et dangers et accepte de libérer et exonérer le Club de Golf Lorette inc. de toute responsabilité pouvant en découler.
- 6- Le membre assume de plus l'entière responsabilité pour tout dommage résultant du non-respect des règlements, politiques et consignes de sécurité en vigueur. Il libère et exonère le Club de Golf Lorette inc. pour tout dommage relié à de tels manquements.
- 7- Le membre est responsable de son invité, de sa conduite et des dommages potentiellement causés par lui.
- 8- La direction se réserve le droit d'exiger les extraits de naissance des membres de catégories juniors, étudiants et intermédiaires.
- 9- Le membre s'engage à respecter tout autre règlement pouvant être établi par le conseil d'administration.

La Direction

Initiale: _____